



Englouti !

Cie Hel (Méguy Araujo et Jeanne Belhassen) – Lauréates 2023

©Nina Bourgeois

## APPEL À PROJET JEUNE PUBLIC

### Création d'un spectacle vivant pour les cinémas de Gironde

#### 4<sup>e</sup> édition



L'Association des Cinémas de Proximité de la Gironde (ACPG), créée en 1997, œuvre à favoriser le maintien d'une activité cinématographique et l'accessibilité à une diversité de films et d'offres culturelles sur tout le département (notamment en zones rurales ou semi-urbaines), par le biais du réseau des 31 cinémas adhérents qu'elle soutient et promeut.

Complémentaire à la politique d'animation des salles, elle coordonne différents dispositifs, accessibles dès le plus jeune âge, à l'instar des séances « *MinoKino – cinéma pour petits curieux* » dédiées au jeune public à partir de 3 ans. Ces séances offrent depuis de nombreuses années une mise en dialogue entre un film et la proposition artistique d'une compagnie locale de spectacle vivant.

C'est dans le cadre de ce dispositif, que l'ACPG a lancé en 2021 un **projet de résidence et de diffusion du spectacle lauréat dans ses cinémas adhérents**. La troisième édition a donné lieu à la création du spectacle ENGLOUTI ! par la Cie Hel, qui a été jouée dans 23 cinémas girondins.

Ce projet est mis en œuvre avec le soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et en partenariat avec l'iddac, agence culturelle du Département de la Gironde, dans le cadre de ses missions de soutien à la vie artistique et culturelle sur le département de la Gironde. Il s'agit pour l'iddac de permettre la création et la circulation du spectacle vivant, en favorisant la diversité des esthétiques et le développement des territoires girondins.

## Objectifs du projet

Cette quatrième édition prolonge la volonté de réaffirmer le rôle central des salles de cinéma comme espaces de rencontre, de partage et de découverte artistique. Il s'agit par la même occasion de renforcer la dynamique de partenariat avec les acteurs du spectacle vivant, en particulier les compagnies émergentes, sur le territoire de la Gironde.

Cette aide à la création et à la diffusion conserve ses objectifs de :

- soutenir une création adaptée aux contraintes de la salle de cinéma et au format des séances MinoKino (20 min maximum de spectacle en amont de la projection du film), dans des conditions très accessibles au public
- soutenir la visibilité d'un programme de courts-métrages de qualité qui sera projeté à la suite du spectacle

## Cahier des charges

Cet appel à création s'adresse aux compagnies **domiciliées en Gironde, ayant déjà créé et diffusé au moins un spectacle** dans un réseau professionnel. Une priorité sera donnée aux compagnies, collectifs, artistes indépendants **émergents**.

### Le spectacle

Le spectacle fera une proposition originale portant une intention interrogant la salle de cinéma comme lieu de découvertes et de rencontres.

Cet appel à création propose aux artistes d'investir la forme de l'avant-séance. Des liens entre images et arts de la scène pourront être tissés afin de repenser le lieu si particulier qu'est la salle de cinéma. Le spectacle proposera ainsi aux plus jeunes de découvrir les notions de vivre ensemble, de convivialité et le plaisir de l'expérience collective.

Le spectacle sera suivi de la projection d'un programme de courts métrages, choisi par l'ACPG.

### Contraintes de création

- Le spectacle doit être accessible au jeune public de 3 à 7 ans, et à une jauge importante de spectateurs (100 personnes environ)
- Il doit durer entre 15 et 20 minutes
- Il peut intégrer toute forme et tout genre artistique
- Sa mise en scène doit être souple pour s'adapter aux nombreuses contraintes liées aux configurations très différentes des salles de cinéma qui le diffuseront :
  - > absence d'espace scénique pour certaines salles, ou variation importante de la profondeur de l'espace scénique (2 à 7 mètres) selon les salles
  - > absence de régisseur, de console et d'éclairage en salle, impliquant l'utilisation d'un matériel autonome et itinérant (projecteurs légers, multiprises, câblage, enceinte). Dans ce cadre, la compagnie retenue aura la possibilité de solliciter le pôle technique de l'iddac, notamment pour du conseil ou un prêt de matériel léger.
  - > Temps d'installation en salle ne pouvant excéder 30 minutes et temps de démontage d'environ 5 minutes (pour enchaîner avec le film), impliquant notamment un décor minimaliste. L'écran pourra être utilisé durant le spectacle (projection d'images fixes ou animées).

## Engagements de l'organisateur

### Organisation et financement de 2 semaines de résidence

Une sortie de résidence ouverte aux professionnels et/ou aux scolaires pourra être organisée, en concertation avec l'équipe artistique, l'ACPG et les lieux d'accueil.

Lieux : deux cinémas différents du réseau en Gironde ; dans la mesure du possible, à proximité du lieu de domiciliation de la compagnie

Période : fin août 2024 (à déterminer entre la Cie et les salles accueillant la résidence)

Budget : **5460 euros TTC** maximum pour 2 artistes, incluant les salaires, les repas et transports, des achats divers (décors, accessoires), le financement d'un regard extérieur pendant la création (en concertation avec l'iddac et l'ACPG)

### – Organisation et financement d'une tournée du spectacle, une vingtaine de dates

Lieux : cinémas du réseau en Gironde (voir liste complète sur le site de l'association)

Période : 19 octobre au 4 novembre 2024 (vacances scolaires)

Budget : 460 euros TTC par représentation (transports inclus), avec la possibilité de cumuler deux représentations dans une même journée.

Dans le cadre du partenariat avec l'ACPG et pour réduire les coûts de cession des spectacles, les cinémas candidats bénéficieront de l'aide à la diffusion de l'iddac.

L'organisateur ne demandera pas de clause d'exclusivité du spectacle

## Candidature

Les dossiers de candidature comprendront :

- une présentation de la compagnie, collectif, artistes
- des extraits vidéos de réalisations précédentes
- une présentation du projet artistique, précisant si la compagnie envisage par la suite de le développer pour d'autres canaux de diffusion
- Une note technique intégrant les possibilités d'adaptation du spectacle aux différentes configurations pré-citées
- un budget prévisionnel, sur la base des éléments budgétaires cités ci-avant, indiquant les sommes en HT et TTC si le candidat est assujetti à la TVA.

Ils sont à envoyer **avant le 15 mai 2024** par mail à l'adresse : [contact@cineproximite-gironde.fr](mailto:contact@cineproximite-gironde.fr)

Les candidatures seront étudiées en juin par un comité de sélection composé de professionnels de l'exploitation cinématographique et de responsables de structures de diffusion du spectacle vivant partenaires de l'iddac. Ce comité se réserve la possibilité d'organiser des entretiens avec les porteurs de projets.

Si vous souhaitez des informations supplémentaires, contactez l'ACPG à l'adresse [contact@cineproximite-gironde.fr](mailto:contact@cineproximite-gironde.fr)